

**Art. 1 :** La participation au tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement, dont un exemplaire sera affiché dans la salle. Ce tournoi a été autorisé sous le n° **en cours d'attribution**, et est régi par les règles de jeu et les dispositions générales éditées par la FFBA.

Le juge arbitre sera Christophe MOISY.

**Art. 2 :** Ce Tournoi individuel est une compétition ouverte aux catégories Benjamins (DD, DH, DM), Minimes (DD, DH, DM) et Séniors (DD, DH, DM). Les tableaux se dérouleront en poules et sorties de poules si le nombre de joueurs le permet avec pour objectif 2 sortants par poule.

**Art. 3 :** La date limite d'inscription est fixé au vendredi 20 octobre 2017. Le tirage au sort aura lieu le samedi 21 octobre 2017 et les droits d'inscription ne seront remboursables à partir de cette date qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) conformément à l'art. 3.1.5 du RGC en vigueur. Les droits d'inscription sont fixés pour les adultes à 13 € pour un tableau et 15 € pour deux tableaux ; pour les jeunes à 8 € pour un tableau et 10 € pour deux tableaux.

**Art. 4 :** Le comité d'organisation avec l'accord du Juge Arbitre pourra modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits ou ajouts de joueurs si aucun match des tableaux concernés n'a commencé. Afin d'assurer le bon déroulement du tournoi, l'organisateur se réserve la possibilité de limiter les inscriptions par clubs, catégories et tableaux, ou de les regrouper. Les joueurs non retenus seront alors placés en liste d'attente.

**Art. 5 :** Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre. Il prendra la décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différend entre joueurs, arbitres et comité d'organisation sur les règles et règlements. Ses décisions sont sans appel. Les matchs seront en auto-arbitrage sauf en cas de litige ou sur les phases finales si un arbitre officiel est présent le jour du tournoi.

**Art. 6 :** Les volants sont à la charge des joueurs et de façon équitable. En cas de litige, les volants officiels sont : CARLTON GT 3 et RSL grade 3.

**Art. 7 :** Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 1 fois au service.

**Art. 8 :** Les horaires affichés ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs pourront être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu de leur match. Les joueurs disposeront de 3 minutes depuis l'annonce du match pour se présenter sur le terrain, s'échauffer et essayer les volants. Le temps de repos entre 2 matchs est fixé à 20'.

**Art. 9 :** **Seuls les joueurs appelés à jouer auront accès aux terrains. 1 seul coach par joueur sera admis aux abords du terrain.**

**Art. 10 :** Tout joueur enfreignant le "Code de conduite des joueurs" ou tout encadrant, coach, entraîneur enfreignant le "Code de conduite des entraîneurs" sera sanctionné par le Juge Arbitre. (Cf. Codes de conduite de la FFBA dont un exemplaire sera affiché ou mis à disposition lors de la compétition).

**Art. 11 :** Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque. Tout joueur absent sur le terrain 3 minutes après l'appel de son nom pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

**Art. 12 :** Le comité d'organisation ne sera en aucun cas responsable de vols pouvant intervenir pendant le tournoi.

**Art. 13 : Accompagnateurs.** En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition.